

Mairie de VIRVILLE – Conseil Municipal du 11 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatre avril, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie ALLAIS, Maire.

Présents :

Mr DRU Francis, Mr CRUCHET Simon, Adjoints, Mr LALLEMAND Benoit, Mr SABOTIER Franck, Mme SEMENT Christelle, Mme BOILLON Cécile, Mme FISCHER Nathalie, conseillers municipaux.

Absents-excuses :

Mme PINCHON Emmanuelle, Adjointe, Mr LEMAISTRE Nicolas, Mr PETIT Julien, conseillers municipaux.

Madame Nathalie FISCHER est nommée secrétaire de séance.

Avant l'approbation du procès-verbal du 20 décembre 2017, Madame le Maire informe l'Assemblée que la Société LANEF n'a pas remis de devis pour un fourneau à gaz malgré plusieurs relances et c'est donc le devis de la Société GIFEC qui a été retenu.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2017 est approuvé sans observation.

Madame le Maire informe l'Assemblée l'ajout d'une question à l'ordre du jour, à savoir le renouvellement de la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-Maritime.

A l'ordre du jour :

1/ Affectation du résultat 2017 – D2018-04-11-01

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif 2017 en séance du 21 février 2018, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent cumulé de 37 664,15€ détaillé comme suit :

- Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de -5 891,25€ + résultat reporté de 43 555,40€.

Pour mémoire prévisions budgétaires :	
Virement à la section d'investissement c/023	602,19€
<hr/>	
Solde d'exécution d'investissement :	
Excédent d'investissement de clôture :	A = 83 134,26€
Restes à réaliser Investissement :	
• Recettes	B = 0,00€
• Dépens	C = 69 543,00€
Excédent de financement	A + B – C = 13 591,26€

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté (C/002)37 664,15€
- Affectation complémentaire en réserve (C/1068) 0,00€.

Le résultat d'investissement reporté (excédent de 83 134,26€) est inscrit en recettes d'investissement (c/001).

2/ Examen et vote du budget primitif 2018

A - Subventions 2018 – D2018-04-11-02A

Au cours de la présentation détaillée du budget primitif 2018, contrôlée par Madame HEUZÉ, Inspectrice du Centre des Finances Publiques de Goderville, et effectuée par Madame AUBER, secrétaire de mairie, l'Assemblée prend connaissance que la Commission des Finances, lors de sa séance du 4 avril 2018, a décidé de reconduire les subventions votées en 2017 et de baisser de 1000€ celle accordée au CCAS compte tenu de l'excédent dégagé.

Le montant total des subventions proposées en 2018 s'élève à 6 321€ détaillé comme suit :

- CCAS : 5 250 €
- Club de l'amitié : 600 €
- Croix rouge Française – Délégation des Hautes-Falaises : 100 €
- Coopérative Scolaire : 371 € (1€ par habitant).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, d'attribuer toutes les subventions proposées.

Ces différentes sommes sont inscrites aux articles 65739 et 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2017.

B - Taux d'imposition des taxes directes locales – D2018-04-11-02B

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance que la commission des finances propose de reconduire les taux votés en 2017 pour le budget 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 9,72 %
 - Taxe foncière bâtie : 10,31 %
 - Taxe foncière non bâtie : 20,49 %
- Soit un produit fiscal attendu de 39 785€.

C- Investissements 2018 – D2018-04-11-02C

Au cours de la présentation détaillée du budget primitif 2018, l'Assemblée prend connaissance des nouvelles prévisions inscrites en section d'investissement, à savoir :

- Dans le cadre de l'accessibilité des établissements recevant du public : travaux de signalétique intérieure et extérieure de tous les sites, création de places de parking PMR et de bandes de guidage ;
- Acquisition de rayonnages pour la salle d'archives et de petites pancartes pour nommer les allées du cimetière ;
- Remplacement du four et de la hotte à la salle polyvalente ;
- Travaux de peinture et de maçonnerie dans le hall du secrétariat de mairie ;
- Logiciel de dématérialisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, toutes les propositions d'investissement 2018.

D - Budget primitif 2018 – D2018-04-11-02D

Au cours de la présentation du budget primitif 2018, l'Assemblée prend connaissance de la participation au SIVOS des 4 Clochers d'un montant de 63 815,27€ pour 34 Virvillais.

Cette participation concerne les frais de scolarité et le remboursement des trois emprunts contractés pour l'agrandissement de l'école.

Madame le Maire indique qu'en raison de la baisse des effectifs prévue à la rentrée de septembre 2018, une fermeture de classe est prévue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2018 équilibré, en dépenses et en recettes, aux sommes de 216 150€ pour la section de fonctionnement et de 171 563€ pour la section d'investissement.

3/ Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Campagne de Caux – D2018-04-11-03

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'en séance du 19 septembre 2016, le conseil communautaire a validé la création d'un fonds de concours de 750 000€ alloué aux communes pour la période allant de 2016 à 2018.

Le fonds de concours accordé à Virville s'élève à 19 626€ et aucune demande n'a été encore faite à ce jour.

Madame le Maire propose de solliciter un fonds de concours pour divers travaux d'aménagement dans les bâtiments communaux et au cimetière d'un montant total hors taxes de 27 922,76€ concernant :

- carrelage mairie : 6 956,50€ HT
- peinture mairie : 1 173,00€ HT
- four et hotte à la salle polyvalente : 4 748,21€ HT
- barrières du cimetière : 11 704,05€ HT
- jardin du souvenir et création d'un ossuaire : 3 341,00€ HT.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16V,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux et notamment les dispositions incluant la Commune de Virville comme l'un de ses communes membres,

Considérant que la Commune de Virville souhaite procéder à divers travaux d'aménagement dans les bâtiments communaux et au cimetière et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Campagne de Caux,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **de demander** un fonds de concours à la Communauté de Communes Campagne de Caux en vue de participer au financement des travaux d'aménagement dans les bâtiments communaux et au cimetière, à hauteur de 11 704€ ;
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

4/ Renouvellement de la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime – D2018-04-11-04

Madame le Maire laisse la parole à Madame AUBER, secrétaire de mairie, afin qu'elle communique les informations sur ce dossier.

Madame AUBER expose au Conseil Municipal que, par délibération du 17 novembre 2014, le conseil municipal avait adhéré à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime. Cette convention ayant expiré au 31 décembre 2017, la question du renouvellement se pose.

Madame AUBER signale que la signature de cette convention n'a pas vocation à engager la commune financièrement mais de lui permettre de souscrire librement dans un délai de 4 ans à l'ensemble des missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime. Ainsi, seule la signature de formulaires de demande de mission et la réalisation effective de missions donneront lieu à facturation.

Au-delà des missions obligatoires, le Centre de Gestion de la Seine-Maritime se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les missions choisies à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Médecine préventive (*)
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- Expertise en hygiène et sécurité
- Expertise en ergonomie
- Expertise en ergonomie d'un poste de travail
- Ou toute autre mission.

() La mission de médecine préventive est sollicitée par une convention d'adhésion supplémentaire qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux.*

La mise en œuvre du statut de la Fonction publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter de renouveler l'adhésion avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Considérant que la signature de cette convention n'a pas vocation à engager la commune mais de permettre de souscrire librement dans un délai de 4 ans à l'ensemble des missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime,

Considérant que, seule la signature de formulaires de demandes de mission et la réalisation effective de missions donneront lieu à facturation,

DECIDE, avec effet au 1^{er} janvier 2018, le renouvellement de l'adhésion de la convention cadre aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime

AUTORISE Madame le Maire à signer les actes subséquents (convention d'adhésion, formulaires de demande de mission, de devis, etc.).

5/ Comptes rendus de réunions

A – SIVOS des 4 Clochers

Madame le Maire indique qu'elle communiquera lors du prochain conseil municipal les procès-verbaux du 1^{er} mars 2018 et du 26 mars 2018 précisant toutefois qu'elle était absente au conseil syndical du 26 mars 2018.

B – Conseil d'École

Madame le Maire indique qu'elle était absente au conseil d'école en date du 15 mars 2018 mais qu'elle a su que les parents d'élèves élus ont signalé des problèmes d'ambiance à la cantine.

Elle signale qu'une réunion a eu lieu le 9 avril dernier en présence des élus, des parents d'élèves et des agents du SIVOS afin de faire une mise au point.

Cette réunion s'est très bien passée entre les parents d'élèves et les agents du SIVOS.

6/ Questions diverses

A – Manifestation du 8 mai

Madame le Maire indique que la messe sera célébrée à 10 heures à Goderville et qu'elle est invitée à une remise de médailles à Bréauté à 11h30. Aussi, elle propose de fixer à 12h30 la manifestation au Monument aux morts à Virville.

Le Conseil Municipal ACCEPTE la proposition de Madame le Maire.

B - Eglise : Demande d'intervention du pôle ingénierie Seine Maritime Attractivité – D2018-04-11-06B

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le devis réalisé en 2017 par l'entreprise DEMEILLIERS pour la réfection de la toiture en tuiles de l'église.

Monsieur SABOTIER indique qu'il faudra sans doute prévoir la réfection de la charpente compte tenu du poids de la couverture.

Monsieur DRU précise que Monsieur DEMEILLIERS lui a confirmé que la charpente n'était pas à refaire.

Madame le Maire suggère de solliciter des subventions avec le devis de l'entreprise DEMEILLIERS.

Madame AUBER, secrétaire de mairie, suggère aux élus de faire appel dans un premier temps au Pôle Ingénierie de Seine Maritime Attractivité qui peut intervenir en tant qu'assistant au maître d'ouvrage pour ce type de projet mené par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de solliciter l'intervention du Pôle Ingénierie de Seine Maritime Attractivité pour les travaux de restauration de la toiture en tuiles de l'église.

Madame SEMENT demande à Madame le Maire s'il a des informations sur la mise en place des compteurs Linky, à savoir si on peut les refuser ?

Madame le Maire lui répond qu'elle ne sait pas.

La séance est levée à 21h30.